

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Énergie : participation des détenteurs de capacités étrangères indirectes aux procédures de pré-enchère et de préqualification organisées dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité (CRM)

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux conditions et modalités concernant la participation des détenteurs de capacités étrangères indirectes à la procédure de pré-enchère et à la procédure de préqualification organisées dans le cadre du mécanisme de rémunération de la capacité.

Le projet décrit la préparation et les procédures de la pré-enchère et de la mise aux enchères, en ce compris le dépôt des offres et le rôle des autorités de contrôle.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

StéphanieMaquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)